

Doc. 10824
31 janvier 2006

La réponse de l'Europe aux catastrophes humanitaires

Proposition de résolution
présentée par Mme de Zulueta et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les catastrophes naturelles ont prédominé durant l'année 2005, tant du point de vue du nombre des événements que du coût des sinistres : Tsunami en Asie du Sud-est, cyclone Katrina, tremblement de terre en Asie du Sud. Ces tragédies humaines, qui ont causé la mort de centaines de milliers de personnes, ont soulevé une grande émotion dans le monde entier, suscitant consternation et tristesse en même temps qu'un terrible sentiment d'impuissance. Ces événements ont donné lieu à une solidarité et une générosité internationales sans précédent, tout en mettant en lumière les difficultés et les défis dans la répartition et la distribution de l'aide humanitaire à grande échelle avec nombre d'acteurs différents impliqués.

L'Europe, à elle seule, représente environ 70% de l'assistance humanitaire internationale publique, à la fois matérielle et financière. Au vu de l'ampleur des catastrophes et la façon d'y faire face, elle doit s'interroger sur la nécessité d'analyser plus largement sa capacité de réaction et sa responsabilité en cas de catastrophes humanitaires au sein de ses frontières et en dehors.

L'Assemblée Parlementaire, dans sa Résolution 1422 sur l'Europe et le désastre du Tsunami, avait déjà établi un premier constat sur la responsabilité de l'Europe en cas de catastrophes humanitaires. Il est temps aujourd'hui de dresser un bilan de l'aide réelle apportée par l'Europe suite à ces catastrophes ainsi que des besoins encore présents et d'évaluer les réponses adéquates à donner pour répondre de manière rapide et efficace aux catastrophes à venir.

Le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires des Nations-Unies (BCAH) représente un acteur clé dans la gestion des crises et la coordination de l'aide humanitaire et des efforts d'assistance sur le terrain pour les populations affectées par ces sinistres.

Dans un rapport publié récemment¹, le BCAH a mis en lumière le besoin de réformer le système humanitaire mondial actuel, en insistant tout particulièrement sur le besoin d'améliorer la prédictibilité des agences humanitaires dans de nombreux domaines clés. Les recommandations majeures concernent le besoin de renforcer les capacités techniques et logistiques, d'améliorer la coordination et performance internationale et enfin de mettre en place un système de financement plus prévisible dans le temps des actions d'urgence.

Les défis premiers rencontrés par les agences humanitaires viennent notamment du fait du manque de capacité à répondre aux besoins essentiels des populations les plus vulnérables dans des secteurs critiques, tels que l'accès au soin, les distributions matérielles d'urgence et l'approvisionnement en eau. Un financement, qui s'opèrerait effectivement et en complète transparence, est donc essentiel dans la politique du BCAH, il permettrait en effet d'apporter une aide rapide aux souffrances des citoyens confrontés de plus en plus régulièrement à des catastrophes naturelles majeures engendrant pour les Etats membres et les régions touchées des conséquences économiques désastreuses. Le projet est donc de mettre en place un Fonds Mondial d'Urgence d'un montant de 500 million de dollars qui pourraient être utilisé par les agences humanitaires lors de l'éclatement d'une crise quelle qu'elle soit partout dans le monde.

L'amélioration de la capacité de réaction des pays européens aux catastrophes humanitaires doit s'accompagner de mesures supplémentaires, tant financières qu'environnementales, dans le but de réduire les risques futurs.

¹ In Larger Freedom: Toward Development, Security and Human Rights for All, OCHA, 2005

Les pays émergents sont davantage touchés par les catastrophes naturelles que les pays développés car les pertes qu'elles occasionnent représentent une proportion bien plus importante de leur PIB. En outre, il leur faut plus de temps pour se remettre de ces catastrophes qui causent souvent d'importants dommages à leur fonctionnement interne. Le coût en vies humaines est également beaucoup plus élevé dans les pays en développement en raison de la fragilité des constructions.

Face à de telles inégalités, l'Europe a une réelle responsabilité dans la gestion de ces catastrophes et il est donc nécessaire pour les pays européens d'atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement voire de s'interroger si cet objectif ne pourrait être revu à la hausse. Une prise de conscience a eu lieu sur l'importance de la prévention et de la préparation aux catastrophes. Rappelons que le coût des catastrophes naturelles n'a cessé d'augmenter au cours des trente dernières années en raison notamment du développement de la construction dans des zones à risques. La nécessité de réduire la vulnérabilité aux catastrophes comprend entre autres des politiques publiques responsables, ainsi que la diffusion rapide des informations au public pour réduire les dangers.

Le principe de solidarité entre pays européens et avec le monde en développement constitue une des valeurs fondamentales des pays membres du Conseil de l'Europe. Afin de pouvoir efficacement renforcer la capacité de réaction de l'Europe en cas de catastrophes naturelles et d'assumer ainsi les responsabilités humanitaires qui lui incombent, l'Assemblée recommande :

- de soutenir les activités du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires dans son rôle de coordinateur
- de mettre en place un système de prévention et d'alerte rapide pour détecter les tremblements de terre et les raz de marée en collaboration avec l'accord partiel sur les risques majeurs du Conseil de l'Europe (EUR-OPA) et d'assurer parallèlement la formation et l'éducation des populations concernées
- d'examiner avec soin les mesures prises pour atteindre l'objectif de consacrer 0,7% du PIB à l'aide publique au développement et se demander si cette contribution est suffisante
- assurer la transparence dans le cadre des programmes d'aide
- assurer que les promesses de dons soient honorées par les donateurs
- considérer le rôle important croissant joué par la Commission Européenne
- soutenir l'action de la société civile lors des catastrophes humanitaires
- assurer que les fonds ne soient pas retirés pour des catastrophes moins visibles, les 'urgences oubliées'

Signé¹:

de ZULUETA, Tana, Italie, SOC
DENDIAS, Nikolaos, Grèce, PPE/DC
EINARSSON, Mats, Suède, GUE
ETHERINGTON, Bill, Royaume-Uni, SOC
GJUL, Gunn Karin, Norvège, SOC
GRAF, Angelika, Allemagne, NI
GREENWAY, John, Royaume-Uni, GDE
GÜLÇİÇEK, Ali Rıza, Turquie, SOC
HAGBERG, Michael, Suède, SOC
HENDERSON, Doug, Royaume-Uni, SOC
REYMANN, Marc, France, PPE/DC
SALLES, Rudy, France, ADLE
van THIJN, Ed, Pays-Bas, SOC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe